

## Concours externe de l'agrégation

### Section histoire

#### Note concernant la première épreuve d'admission

##### Leçon d'histoire générale

**Première séquence** : leçon 25 minutes ; entretien: 20 minutes

Sujet : le sujet fera l'objet d'un tirage au sort en début d'épreuve.

**Seconde séquence** : présentation : 5 minutes ; entretien : 10 minutes

Sujet : Vous vous interrogerez sur la façon dont votre compétence professionnelle orientera votre activité de professeur dans l'étude de documents historiques en classes de lycées. Vous adosserez votre réflexion à une étude de cas qui prendra appui sur l'exploitation d'un document choisi par vos soins dans la bibliothèque du concours.

**Un intervalle de cinq minutes sépare les deux séquences de la leçon d'histoire.**

##### Extrait de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation

###### Epreuves définitives

1° Une leçon d'histoire générale. Les sujets portent sur des questions hors programme. La première partie est notée sur 15 points, la seconde sur 5 points (coefficient 2).

Cette leçon comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury (durée de préparation : six heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : trente minutes maximum). L'entretien est divisé en deux parties : vingt minutes maximum portent sur la leçon ; dix minutes maximum portent sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable », à partir d'un document qui a été remis au candidat au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.